

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
CANTON DU GRAND COURONNE
COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 26 juin, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Nombre de membres en

Exercice : 08

Présents : 07

Votants : 08

Date de convocation :

26/06/2025

Etaient présents : M. Mickaël MEVELLEC, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. René BATTISTIN, M. Patrick FIORLETTA, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, M. Christian PIEDALLU

Etaient absents excusé(s) : Mme Sophie BONNEAU

Date d'envoi en Préfecture :

01/07/2025

Pouvoirs : Mme Sophie BONNEAU à Mme Véronique CROIX-LEGAT

Date d'affichage :

01/07/2025

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain
Mme Prescyllia GILLET, secrétaire de mairie

Les membres du Conseil ont choisi M. Thomas LEJEUNE comme secrétaire de séance, assisté de Mme GILLET Prescyllia, secrétaire de mairie.

A l'ouverture de la séance, M. FIORLETTA est absent et n'est pas pris en compte dans les délibérations jusqu'à son arrivée.

D-01072025 01 – Approbation du procès-verbal du 27 mai 2025

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 27 mai 2025 transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2025.

M. FIORLETTA arrive en cours de séance et participe désormais aux délibérations.

D-01072025 02 – Vente de la balayeuse à la commune de Laneuvelotte

Le Maire informe les conseillers que la balayeuse, achetée neuve en 2010 chez ROCHA pour un montant de 4 434,29 € TTC. Elle n'est plus utilisée par la commune, et s'en est servi assez peu au final. Après avoir consulté les communes voisines, celle de Laneuvelotte a semblé intéressée par son acquisition.

Après leur avoir mise à disposition notre balayeuse pendant quelques semaines pour la tester, M. le Maire propose désormais de la céder à cette commune au prix de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **d'approuver la vente de la balayeuse à la commune de Laneuvelotte au prix de 2000€**
- **d'autoriser le Maire à procéder à l'exécution de la vente dans les conditions arrêtées par la délibération**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à la vente.**

D-01072025 03 – Remise en eau de la fontaine Place Coty

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la fontaine située sur la Place Coty n'est plus en eau depuis plusieurs années. Cependant, un abonnement compteur reste actif, générant des frais pour la commune. Depuis 2020, cet abonnement a représenté une dépense de 500 € pour la mairie, alors que la fontaine n'a pas été mise en service durant cette période.

De plus, avec les forts pics de chaleur, l'eau de cette fontaine serait sans doute fort appréciée des habitants, mais aussi des randonneurs et cyclistes de passage, pour se rafraîchir. A signaler que l'eau serait indiquée comme non potable (sur un panneau près du robinet), sous peine de contraintes et obligations d'analyses régulières de l'eau difficiles à assumer pour notre commune.

M. le Maire sollicite donc l'avis des membres du Conseil afin de décider si la fontaine doit être remise ou non en eau prochainement, ce qui justifierait le maintien de l'abonnement, ou si l'abonnement doit être résilié pour arrêter ces frais inutiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- **de procéder aux travaux de remise en eau de la fontaine située sur la Place Coty, et donc le maintien de l'abonnement compteur avant le 1^{er} août**

Informations et agenda :

Point budgétaire : Conformément à ce qui a été annoncé lors de la dernière séance du Conseil Municipal, M. le Maire présente un point budgétaire synthétique afin de tenir les membres du Conseil informés de la situation financière actuelle.

Point de situation sur la Maison pour Tous : M. le Maire informe les membres du Conseil que des réserves ne sont pas encore levées à ce jour concernant deux entreprises, ce qui empêche la validation des dernières situations comptables. De ce fait, les demandes de subventions afférentes n'ont pas pu être engagées.

Il précise également que la demande de subvention déposée au titre du dispositif D.E.T.R., relative à l'ameublement de la Maison pour Tous, incluant l'équipement de la cuisine, a fait l'objet d'un refus en date du 6 juin. Un mail en date du 10 juin, sans réponse à ce jour, a été adressé au service compétent de la Préfecture afin d'obtenir des justifications de ce refus, avec copie à Mme MERCIER, Députée, et à M. JACQUIN, Sénateur.

Point sur commande groupée pellets : M. le Maire informe qu'une commande groupée a été organisée par la commune, en collaboration avec celle d'Amance. Quatre entreprises ont été consultées dans le cadre d'une mise en concurrence, et c'est l'entreprise SAGUEZ qui a proposé le tarif le plus avantageux, soit 325,38 € la palette livrée à domicile. Grâce à ce groupement, une dizaine de foyers vont prochainement en bénéficier, dont six résidant à Laître. Cela vient urgent.

Campagne sur le développement de la fibre : M. le Maire indique qu'en compagnie de M. LEJEUNE, une rencontre a eu lieu le jeudi 12 juin avec M. Mauss, responsable des collectivités

locales chez LOSANGE. Cet échange a permis de faire le point sur les foyers encore non raccordés à la fibre. Un flyer d'information sera prochainement distribué aux habitants concernés afin de les inciter à effectuer le raccordement, en prévision de la fin du réseau cuivre prévue dans notre commune pour 2030.

Organisation apéritif communal : M. le Maire rappelle aux conseillers que l'apéritif communal, offert par la mairie, se tiendra le dimanche 10 août vers 12h. De ce fait, il sollicite la participation de tous les conseillers disponibles pour l'élaboration du flyer de communication, l'organisation des achats (boissons, biscuits apéritifs...) et leur présence active le jour J.

De même, il incite les élus disponibles à prendre part à la fête du village afin de rester au contact de la population lors de ce type d'événements populaires.

Plan canicule : A la suite du déclenchement de l'alerte orange le lundi 30 juin, M. le Maire annonce la mise en œuvre d'un plan canicule par la mairie. Après concertation avec les conseillers municipaux, une astreinte sera assurée à partir du 7 juillet. Deux conseillers, qui changeront chaque semaine, auront pour mission de contacter les personnes vulnérables préalablement recensées. Un flyer sera également distribué pour informer la population de l'existence du plan canicule et inviter ceux qui souhaitent à se rapprocher de la mairie, afin que celle-ci puisse proposer la solution la plus adaptée à chaque situation. Un cahier de transmission sera instauré pour permettre un suivi efficace et le partage des informations entre les élus. Par ailleurs, des ventilateurs seront achetés et mis gratuitement à disposition pendant l'été aux personnes fragiles qui en feront la demande.

Eglise – Sonnerie des cloches : M. le Maire souligne qu'il serait pertinent que plusieurs personnes apprennent la procédure de sonnerie des cloches lors des cérémonies religieuses (mariages, enterrements, baptêmes, etc.). M. LEJEUNE propose d'organiser une démonstration de leur fonctionnement avant le Conseil Municipal du 23 septembre (rdv à 19h30).

Terrain de tennis : M. le Maire informe que la serrure connectée NEOP permettant l'accès au terrain de tennis a été installée par l'agent technique. Par ailleurs, les réglages nécessaires pour les réservations ont été effectués sur le site BalleJaune. Le terrain de tennis ne sera pas accessible entre 22h et 8h (pour préserver la tranquillité des riverains) et les créneaux de réservation seront fixés à 90 minutes. L'affiche expliquant la procédure à suivre pour réserver le court et jouer sera installée dès que possible, afin de permettre le démarrage des réservations.

Tour des commissions :

Travaux : M. LEJEUNE informe que l'entreprise SIM SPORTS, située à Cerville, est intervenue pour nettoyer et décompacter le terrain synthétique. Il ajoute qu'il n'y a pas eu besoin de rajouter du sable, ce qui réduit le coût prévu.

Il indique également qu'à notre demande, l'entreprise SVT est intervenue sans frais pour la commune pour mettre un joint pour améliorer l'étanchéité de tous les lampadaires.

Comme chaque année, l'aire de loisirs du Priolé a fait l'objet d'un contrôle des installations. Les rapports signalent quelques anomalies, notamment sur le parcours de santé et le panneau en bois d'un des paniers de basket. Les fissures sur les poteaux en bois du parcours de santé seront réparées à l'aide de pâte à bois, tandis que nous allons réfléchir sur le maintien ou non des deux paniers de basket au-dessus des buts.

Communication : Mme CROIX-LEGAT informe que le bulletin municipal n°10 est terminé. Cependant, les machines utilisées par l'imprimeur sont tombées en panne, ce qui entraîne un léger retard dans l'édition. La distribution aura lieu dès réception des exemplaires.

Environnement/mobilité : M. PIEDALLU informe que les dalles plastiques ont été installées dans un des espaces de la cour de la Maison pour Tous. Du gazon nain y sera semé en octobre.

Par ailleurs, il indique finaliser la rédaction de la nouvelle convention d'utilisation pour le fichier de covoiturage. Volonté de mise en œuvre pour septembre 2025.

Qualité de vie : M. FIORLETTA indique qu'une réunion, organisée par l'Ordre des Architectes, a eu lieu à Pont-à-Mousson avec pour thème « rénover c'est bâtir ». Cette réunion, animée par Pascal DEMOULIN, architecte conseiller au PNR des Vosges du Nord, a présenté le projet des logements intergénérationnels de la mairie de Velle-sur-Moselle. Il indique qu'il serait important d'organiser une visite dans cette commune pour visualiser le projet pour une potentielle mise en œuvre dans notre village.

Par ailleurs, il informe que la prochaine cérémonie d'accueil des nouveaux habitants est prévue le 11 octobre à 10h30.

Démocratie participative : M. le Maire indique que la prochaine réunion publique sera organisée le vendredi 14 novembre. Elle aura pour thème « Comment envisagez-vous Laitre en 2032 ? », dans le but de permettre aux habitants de faire part de leurs attentes dans divers domaines pour améliorer encore notre cadre de vie.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 23 septembre à 20h00.

La séance a été clôturée à 23h00

**Le Maire,
Mickaël MEVELLEC**

**Le secrétaire de séance,
Thomas LEJEUNE**